

1 **Petite chauve-souris brune, vespertilion nordique et pipistrelle de**
2 **l'Est**
3 **Déclaration du gouvernement en réponse au programme de**
4 **rétablissement**

5 **La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario**

6 Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la
7 biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD)
8 représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et
9 le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

10
11 Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme
12 de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite à la liste des espèces en
13 voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils
14 scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le
15 rétablissement d'une espèce.

16
17 Habituellement, dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de
18 rétablissement, la LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume
19 les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au
20 programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la
21 réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le
22 programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement
23 prend en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les collectivités et
24 organismes autochtones, les parties intéressées, les autres autorités et les membres du
25 public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles
26 actuellement, dont les connaissances traditionnelles écologiques là où elles ont été
27 partagées par les communautés et les détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait
28 être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures
29 prévues à la présente déclaration, la LEVD permet au gouvernement de déterminer ce
30 qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et
31 économiques.

32 Le [programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune \(*Myotis lucifugus*\),](#)
33 [le vespertilion nordique \(*Myotis septentrionalis*\) et la pipistrelle de l'Est \(*Perimyotis*](#)
34 [*subflavus*\)](#) a été achevé le 5 décembre 2019.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

35 La petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont des
36 chauves-souris insectivores de petite taille. En tant que prédateurs d'insectes, dont
37 certains sont considérés comme étant des ravageurs au sein des secteurs agricole et
38 forestier, ces chauves-souris fournissent un service écologique important.

39 La petite chauve-souris qui présente un pelage brun, des oreilles noires, des ailes
40 noires et une membrane interfémorale noire. Son envergure est d'environ 22 à 27 cm.
41 Son tragus (protubérance sur le côté intérieur de l'oreille externe) est long, avec une
42 extrémité légèrement arrondie.

43 Le vespertilion nordique est une petite chauve-souris de taille semblable (envergure de
44 23 à 26 cm) et de couleur semblable à la petite chauve-souris brune, mais qui se
45 distingue généralement par ses oreilles et sa queue qui sont plus longues, ainsi que par
46 son tragus long et mince, avec l'extrémité pointue.

47 La pipistrelle de l'Est a une coloration distincte : chaque poil est noir à la base, jaune au
48 milieu et brun à l'extrémité, ce qui donne à la chauve-souris une couleur globale brun
49 rougeâtre à brun jaunâtre. Son envergure est d'environ 20 à 26 cm. Ses oreilles et son
50 visage sont bruns, et ses ailes et ses membranes alaires sont noirâtres.

51 **Protection et rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion**
52 **nordique et de la pipistrelle de l'Est**

53 La petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont
54 inscrits comme espèces en voie de disparition en vertu de la LEVD, qui protège tant les
55 chauves-souris que leur habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à ces espèces
56 ou de les harceler et d'endommager ou de détruire leur habitat sans autorisation. Une
57 telle autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario
58 soient respectées. En plus de bénéficier d'une protection en vertu de la LEVD, la petite
59 chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont désignés par
60 le gouvernement de l'Ontario comme mammifères spécialement protégés aux termes
61 de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF).

62 Petite chauve-souris brune

63 À l'échelle globale, la petite chauve-souris brune est répartie dans la majeure partie de
64 l'Amérique du Nord, y compris dans 12 provinces et territoires canadiens et dans
65 46 États américains. Aux États-Unis, la petite chauve-souris brune est présente dans
66 tous les États continentaux, sauf en Arizona, au Texas et en Louisiane. La petite
67 chauve-souris brune était autrefois l'une des chauves-souris les plus communes et les

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

68 plus répandues au Canada, et dont la présence avait été confirmée dans toutes les
69 provinces et dans les territoires à l'exception du Nunavut. En Ontario, l'espèce était très
70 répandue dans le sud de l'Ontario, et, selon les signalements consignés de sa
71 répartition éparse, ceci était aussi vraisemblablement le cas dans le nord de l'Ontario.
72 En raison des déclinés catastrophiques de sa population, la présence de l'espèce est
73 rare dans le sud de l'Ontario. Des études récentes ont permis de déterminer que la
74 petite chauve-souris brune est probablement plus répandue et commune dans le nord
75 de l'Ontario que l'on avait pensé. Une étude a révélé que les plus importants taux de
76 rencontres de la petite chauve-souris brune en Ontario étaient enregistrés dans le nord-
77 ouest de l'Ontario (à l'ouest de Thunder Bay). La limite nord de l'aire de répartition de
78 l'espèce en Ontario est difficile à définir en raison des activités de relevés limitées; la
79 présence de l'espèce a toutefois été confirmée aussi loin dans le nord que Moose
80 Factory et qu'au lac Favourable.

81 Vespertilion nordique

82 Le vespertilion nordique est une espèce répandue que l'on trouve dans les régions
83 forestières du Canada et dans la majeure partie des États-Unis. Elle est présente dans
84 36 États américains, sa répartition s'étend depuis les États de l'est et du centre-nord,
85 puis vers le sud jusqu'en Floride. Au Canada, le vespertilion nordique est présent dans
86 les 10 provinces, ainsi que dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En Ontario,
87 l'espèce est présente dans toutes les zones boisées du sud de l'Ontario jusqu'à la rive
88 nord du lac Supérieur et à l'occasion, jusqu'au loin dans le nord que Moosonee et à
89 la frontière du Manitoba, dans l'ouest. Comme c'est le cas pour la petite chauve-souris
90 brune, il est difficile d'établir la limite septentrionale de l'aire de répartition du
91 vespertilion nordique en raison des activités de relevé limitées et des problèmes
92 logistiques connexes.

93 Pipistrelle de l'Est

94 L'aire de répartition globale de la pipistrelle de l'Est couvre 4 provinces canadiennes,
95 37 États américains, le Mexique le Guatemala et le Honduras. Aux États-Unis, la
96 pipistrelle de l'Est est présente de la côte est jusqu'au Minnesota, puis vers le sud à
97 travers le Nebraska, le Kansas, l'Oklahoma, le Nouveau-Mexique et le Texas. L'aire de
98 répartition canadienne de la pipistrelle de l'Est englobe la Nouvelle-Écosse
99 continentale, le sud du Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. La présence de la
100 pipistrelle de l'Est a été consignée dans un grand nombre d'endroits dans le sud de
101 l'Ontario, de Kingston à Renfrew et aussi loin au nord qu'Esplanada et Alona Bay. De
102 récentes études semblent indiquer que la pipistrelle de l'Est pourrait également être
103 présente dans le centre-nord de l'Ontario.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

104 Besoins en matière d'écologie et d'habitat

105 Les besoins en matière d'écologie et d'habitat de la petite chauve-souris brune, du
106 vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est varient selon les saisons. Leur habitat
107 se compose habituellement d'un habitat d'hivernage (c.-à-d. les hibernacles, comme
108 des grottes et des mines abandonnées) utilisé pour l'hibernation et la survie hivernale;
109 l'habitat d'estivage, qui comprend les aires de repos et l'habitat d'alimentation; et
110 l'habitat de rassemblement, situé pratiquement dans la même zone que les hibernacles,
111 est utilisé à la fin de l'été et au début de l'automne aux fins de la reproduction et de la
112 socialisation.

113 Les trois espèces hibernent dans des hibernacles froids et humides. Les chauves-
114 souris en hibernation survivent à l'hiver en utilisant les réserves de graisse qu'elles ont
115 emmagasinées durant l'été et l'automne. Elles entrent également dans un état de
116 torpeur, c'est-à-dire qu'elles abaissent leur métabolisme ainsi que leur température
117 corporelle. L'hibernation permet aux chauves-souris dans une même région de survivre,
118 même lorsque la température diminue et que les insectes, qui constituent leur source
119 principale de nourriture, ne sont plus disponibles. Les hibernacles qu'utilisent la petite
120 chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont généralement
121 des ouvertures souterraines, y compris des grottes, des mines abandonnées, des puits
122 et des tunnels. En raison des besoins physiques et biologiques de ces espèces, il est
123 possible que seules certaines sections en particulier soient utilisées pour l'hibernation.
124 Les sections utilisées pour l'hibernation ont habituellement une température qui varie
125 entre 2 °C et 10 °C, ainsi qu'un taux d'humidité relative supérieur à 80 %. Les mêmes
126 hibernacles propices à l'espèce sont habituellement réutilisés d'une année à l'autre par
127 les chauves-souris en hibernation, peut-être en raison des besoins particuliers de
128 l'espèce en matière d'habitat. Dans les endroits où leurs aires de répartition se
129 chevauchent, il se peut que les trois espèces de chauves-souris soient présentes dans
130 les mêmes hibernacles, mais qu'elles se trouvent dans différentes sections de ceux-ci.
131 De ces trois espèces, on considère que la pipistrelle de l'Est est celle qui a les besoins
132 les plus exigeants en ce qui a trait à son habitat d'hivernage; elle préfère habituellement
133 les sections les plus profondes des grottes ou des mines, où la température varie le
134 moins. Habituellement, aucune de ces espèces n'hiberne dans des bâtiments.

135
136 Au printemps, une fois la période d'hibernation terminée, les femelles de la petite
137 chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est se déplacent
138 vers des aires d'estivage qui comportent des conditions propices à l'établissement de
139 colonies de maternité (des aires où les chauves-souris femelles se rassemblent pour
140 mettre bas et élever leurs petits) et des aires d'alimentation. Les femelles donnent
141 habituellement naissance à un (petite chauve-souris brune et vespertilion nordique) et

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

142 parfois à deux (pipistrelle de l'Est) petits qu'elles élèvent tout au long du printemps et de
143 l'été. Pour les sites de colonies de maternité, les femelles utilisent le couvert forestier,
144 des feuilles, de l'écorce, des crevasses rocheuses, et peuvent également utiliser des
145 bâtiments et d'autres structures anthropiques (d'origine ou d'influence humaine),
146 comme des dortoirs à chauves-souris, des ponts et des granges (en particulier la petite
147 chauve-souris brune). Les mêmes sites de colonies de maternité, qu'ils soient naturels
148 ou anthropiques, peuvent être utilisés d'une année à l'autre. Certaines chauves-souris
149 affichent une forte fidélité à certains sites. Il arrive que des rejetons femelles, une fois
150 adultes, reviennent dans le site de leur colonie de maternité natale pour y mettre bas et
151 élever leurs petits. Les mâles des trois espèces se reposent durant le jour dans
152 diverses structures, et changent souvent de site de repos au cours de l'été. L'habitat de
153 repos des mâles comprend les crevasses rocheuses, l'écorce soulevée, le feuillage, les
154 trous d'arbre et les cavernes. Plusieurs espèces de chauves-souris, y compris la petite
155 chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, préfèrent se
156 reposer dans des arbres plus âgés, en début ou en milieu de décomposition, peut-être
157 parce qu'ils offrent davantage de chicots (arbres mourants), de cavités ou d'écorce
158 soulevée où elles peuvent se reposer. Les aires de repos sont utilisées pour la
159 thermorégulation, offrent un abri contre les intempéries et les prédateurs, et servent de
160 lieux d'interaction sociale. Les individus peuvent régulièrement changer de site de repos
161 et peuvent ainsi utiliser tout un réseau de sites dans une même aire de repos.

162 Les trois espèces de chauves-souris sont insectivores, et se nourrissent d'une grande
163 variété d'insectes et d'araignées, surtout la nuit. Elles chassent leurs proies au-dessus
164 des étendues d'eau (surtout la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est), et le
165 long de cours d'eau, en lisière de forêts, et dans les forêts dont le couvert est ouvert
166 (surtout le vespertilion nordique). Elles évitent de façon générale les grands champs
167 ouverts ou les zones de coupes à blanc.

168 L'accouplement a lieu durant les périodes de rassemblement à la fin de l'été ou de
169 l'automne, et durant l'hiver. Les chauves-souris se rassemblent en essaim dans leur
170 habitat de rassemblement à la fin de l'été et au début de l'automne. Les sites de
171 rassemblement peuvent servir de lieux d'accouplement et de sites sociaux servant au
172 transfert d'information ou permettant aux individus d'évaluer le potentiel de certains
173 sites d'hibernation. Ainsi, ce comportement de rassemblement se produit souvent à
174 l'intérieur des entrées ou des ouvertures des hibernacles, ou autour de celles-ci. Ces
175 aires peuvent se trouver à des centaines de kilomètres de leurs aires d'estivage. Les
176 individus des trois espèces parviennent habituellement à maturité sexuelle après leur
177 première année de vie.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

178 Les trois espèces sont longévives avec de faibles taux de reproduction. Une telle
179 stratégie du cycle vital accroît considérablement la vulnérabilité de ces chauves-souris,
180 car même une légère hausse du taux de mortalité des adultes peut avoir une
181 importante incidence sur le risque d'extinction. Le fait que ces espèces se rassemblent
182 en grand nombre à l'intérieur de leurs hibernacles constitue un autre facteur limitatif, en
183 les rendant particulièrement susceptibles aux maladies et aux événements perturbants.

184 La principale menace qui pèse sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion
185 nordique et la pipistrelle de l'Est est le syndrome du museau blanc, une maladie
186 provoquée par un champignon envahissant. Parmi les autres menaces, on compte la
187 perte et la dégradation de l'habitat, la production énergétique, les intrusions humaines,
188 les éradications et les perturbations, et la contamination chimique. D'autres menaces
189 possibles pour les trois espèces dont on ignore l'incidence sont les changements
190 climatiques et les conditions climatiques violentes.

191 Le syndrome du museau blanc (SMB) affecte les chauves-souris dans leurs hibernacles
192 pendant leur cycle d'hibernation. *Pseudogymnoascus destructans*, le champignon qui
193 provoque la maladie, pousse dans des milieux froids et humides comme les cavernes et
194 les mines, et croît sur les tissus des chauves-souris qui hibernent. Le museau et les
195 ailes des chauves-souris infectés peuvent se couvrir d'un duvet blanchâtre à la surface,
196 et la maladie peut également provoquer des lésions sur les membranes des ailes. Ce
197 phénomène contribue à la déshydratation et au déséquilibre des électrolytes, ce qui a
198 pour effet de sortir les chauves-souris de leur torpeur plus fréquemment ou de les
199 réveiller de leur hibernation de façon prématurée, de sorte qu'elles épuisent
200 prématurément leurs réserves d'énergie essentielles. Le fait d'observer des chauves-
201 souris voler à l'extérieur pendant l'hibernation peut signifier qu'elles sont atteintes du
202 SMB. Cela se traduit par de hauts taux de mortalité pendant l'hibernation, et les
203 chauves-souris qui survivent jusqu'au printemps peuvent se retrouver avec des ailes
204 endommagées et présenter des signes de stress physiologique ou un succès
205 reproducteur réduit. C'est pourquoi la disponibilité de ressources adéquates de
206 nourriture sur une distance de déplacement raisonnable est particulièrement importante
207 pour les chauves-souris infectées par le SMB qui survivent à la période d'hibernation.
208 Le premier cas du SMB a été détecté au Canada en 2010 et a causé, à ce jour, un
209 déclin global de 94 % du nombre connu de petites chauves-souris brunes en Nouvelle-
210 Écosse, en Ontario et au Québec.

211
212 Le développement urbain et commercial, la conversion de terres pour l'intensification de
213 l'agriculture peuvent se traduire par l'élimination, la dégradation et la fragmentation de
214 l'habitat d'alimentation et de repos, y compris les forêts, les terres humides et les zones
215 riveraines. Bien que l'exploitation forestière puisse également se solder par l'élimination

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

216 ou la dégradation de l'habitat, notamment par le déclin du nombre de forêts appartenant
217 à des catégories d'âge plus avancées (c.-à-d. en fin de succession, forêts anciennes),
218 et par l'élimination d'arbres utilisés comme aires de repos ou de chicots, certaines
219 pratiques d'exploitation forestière peuvent également atténuer les répercussions. La
220 fermeture de mines, notamment en faisant effondrer ou en scellant l'entrée de manière
221 à empêcher les humains d'y entrer peuvent également mener à une perte d'habitat si
222 cette pratique empêche les chauves-souris d'avoir accès à ces endroits. De même, la
223 rénovation ou la modification de bâtiments dans lesquels on trouve des colonies de
224 maternité pourrait restreindre ou empêcher l'accès à ces habitats anthropiques. La
225 rénovation ou la modification de bâtiments dans lesquels on trouve des colonies de
226 maternité peut également modifier les conditions internes, comme la température et le
227 taux d'humidité. L'incidence de l'élimination de ces habitats dépendrait du moment des
228 travaux et de la disponibilité d'autres habitats propices à l'espèce.

229
230 Les éoliennes peuvent occasionner une mortalité chez les chauves-souris par la
231 collision directe entre les chauves-souris en vol et les pales, ou par suite d'un
232 barotraumatisme (changements rapides de la pression de l'air près des pales en
233 mouvement d'une éolienne qui se soldent par des blessures internes graves, voire
234 mortelles). Les éoliennes constituent l'une des plus importantes sources de mortalité
235 anthropique (d'origine ou d'influence humaine) consignée chez les chauves-souris. Bien
236 que les chauves-souris migratrices soient les plus vulnérables, il semblerait qu'un
237 nombre relativement élevé de chauves-souris du genre *Myotis* (en particulier la petite
238 chauve-souris brune) sont tuées à divers endroits en Ontario. Il peut s'avérer difficile
239 d'estimer la mortalité attribuable aux éoliennes, car les carcasses sont difficiles à
240 repérer en raison de la végétation, de la décomposition, des charognards et de la taille
241 de la zone devant faire l'objet d'un relevé. Là où des données sont disponibles, les
242 preuves recueillies à ce jour donnent à croire que les taux de mortalité à l'échelle
243 nationale sont relativement bas chez le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est,
244 tandis que les taux de mortalité chez la petite chauve-souris brune peuvent être élevés
245 à certains endroits. Les mesures d'atténuation en vue de réduire la mortalité due à la
246 production d'énergie éolienne chez les chauves-souris comprennent la mise en drapeau
247 (ajustement de l'angle de la pale pour qu'elle soit parallèle au vent) ou l'accélération de
248 la vitesse de démarrage (la vitesse à laquelle la turbine commence à générer de
249 l'électricité).

250 La perturbation des chauves-souris qui hibernent (p. ex. par des humains qui entrent
251 dans des cavernes ou des mines), peut les faire sortir de leur hibernation, ce qui peut
252 provoquer un épuisement précoce des réserves énergétiques, une famine, une
253 réduction des réserves énergétiques destinées à la reproduction et la mort. Étant donné

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

254 que les chauves-souris atteintes du SMB vivent davantage de périodes d'éveil, les
255 effets additifs des réveils provoqués par l'homme dans les hibernacles touchés par le
256 SMB pourraient être importants. Les activités de recherche menées à l'intérieur des
257 hibernacles risquent également de perturber les chauves-souris, et de nombreux
258 chercheurs prennent désormais des précautions adéquates lorsqu'ils entrent dans une
259 caverne ou une mine, notamment le recours à des protocoles de décontamination,
260 l'entrée à des moments où le risque d'incidence défavorable est diminué ou la
261 surveillance des populations de chauves-souris à l'entrée de l'hibernacle par l'utilisation
262 d'un piège à chauves-souris de type Tuttle ou d'un piège à filins (*harp trap*).
263

264 Des chauves-souris trouvées dans des bâtiments sont à l'occasion exterminées, à
265 cause de la peur de contracter la rage ou d'autres maladies, du niveau de bruit et de
266 l'accumulation d'excréments. Des trois espèces de chauves-souris, la petite chauve-
267 souris brune utilise le plus souvent des bâtiments pour y établir des colonies de
268 maternité. Les rénovations ou les modifications effectuées dans des bâtiments utilisés
269 par une colonie de maternité peuvent éliminer l'accès à cette aire, modifier les
270 caractéristiques climatiques (p. ex. débit d'air, température) de cette aire, ou piéger les
271 chauves-souris à l'intérieur si ces modifications sont réalisées lorsque les chauves-
272 souris occupent le bâtiment. Les effets de l'exclusion de cette aire dépendent de la
273 disponibilité d'un autre habitat convenable, du moment où elle survient et de l'espèce
274 de chauve-souris. Toutefois, les répercussions peuvent être importantes sur les
275 populations locales, surtout si ces colonies de maternité contiennent la majorité des
276 femelles reproductrices et de la descendance à l'intérieur d'une vaste zone.
277

278 Les contaminants peuvent avoir une incidence directe sur les chauves-souris par la
279 consommation de proies contaminées, ou de façon indirecte par la réduction de
280 l'abondance des insectes dont s'alimentent les chauves-souris. Bien que la
281 pulvérisation de pesticides de façon locale et pendant une courte durée représente une
282 incidence relativement faible sur les populations de chauves-souris, l'application
283 généralisée ou continue de pesticides est susceptible d'avoir une incidence
284 considérable. La disponibilité réduite de proies pourrait faire augmenter la durée de la
285 période de chasse et réduire les réserves de graisses des chauves-souris, ce qui
286 pourrait mener à une piètre condition physique et entraîner un déclin des taux de
287 reproduction et de survie.
288

289 On ignore les effets des changements climatiques sur les chauves-souris. Les effets
290 directs des changements climatiques peuvent comprendre la destruction des aires de
291 repos ou des hibernacles en raison de la fréquence accrue des tempêtes, la diminution
292 de la disponibilité d'eau, ou une augmentation de l'étendue, de l'intensité et de la

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

293 fréquence des incendies de forêt. En plus de leurs effets directs, les changements
294 climatiques pourraient avoir une incidence indirecte sur la survie des chauves-souris en
295 raison de leurs effets sur les populations d'insectes. Les changements climatiques
296 pourraient avoir d'autres effets sur les espèces de chauves-souris qui n'ont pas encore
297 été déterminés.

298
299 On constate que les répercussions du SMB se traduisent par une réduction importante
300 des populations des espèces de chauves-souris qui hibernent en Ontario. La faisabilité
301 de parvenir à contrer cette menace demeure inconnue, et des travaux de recherche
302 sont en cours. Des mesures doivent maintenant être prises en vue de stimuler le
303 rétablissement des populations de chauves-souris, à la suite des répercussions
304 dévastatrices de cette maladie. Il convient de noter que les espèces de chauves-souris
305 n'ont pas la capacité reproductive leur permettant de se rétablir rapidement, par rapport
306 aux taux élevés de mortalité attribuable au SMB. Par conséquent, les populations
307 affectées par cette maladie seront particulièrement sensibles aux facteurs de stress
308 supplémentaires. En plus de s'attaquer au SMB, il sera donc essentiel d'atténuer aussi
309 les autres menaces, notamment en veillant à la disponibilité d'habitats d'alimentation,
310 de repos et d'hibernation de qualité, surtout dans les secteurs où ceux-ci sont peu
311 nombreux. À court terme, les mesures visant à appuyer la protection et le
312 rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la
313 pipistrelle de l'Est consisteront à combler les lacunes en matière de connaissances sur
314 la biologie et les besoins de l'espèce en matière d'habitat et sur les effets du SMB et
315 des autres menaces, à réaliser des relevés et des activités de surveillance pour
316 accroître la connaissance des populations de la province, et à collaborer à la protection
317 de l'habitat et au renforcement de la sensibilisation. L'Ontario continuera également de
318 travailler de concert avec les autres provinces et territoires afin de mieux comprendre la
319 menace que représente le SMB et d'y faire face.

320 En raison des lacunes en matière de connaissance qui existent à l'égard de ces
321 espèces, l'incertitude qui accompagne l'ampleur et les répercussions du SMB, et des
322 difficultés liées à l'estimation de la taille des populations, il est difficile de déterminer la
323 faisabilité d'atteindre des cibles précises pour les populations des espèces présentes
324 en Ontario. Au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires deviendront
325 disponibles au sujet de ces espèces et de leur capacité à se rétablir du SMB, ces
326 renseignements pourront servir à la révision et à l'adaptation des mesures de protection
327 et de rétablissement, et les objectifs pourront faire l'objet d'un réexamen.

328

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

329 **Objectif du programme de rétablissement du gouvernement**

330 L'objectif à court terme du gouvernement pour le rétablissement de la petite chauve-
331 souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est consiste à favoriser la
332 persistance de ces espèces là où elles sont présentes en Ontario, en comblant les
333 lacunes en matière de connaissance sur leur biologie, leurs besoins en matière
334 d'habitat, et la présence et l'ampleur des menaces qui pèsent sur elles. L'objectif à long
335 terme consiste à maintenir des populations autonomes de la petite chauve-souris
336 brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est sur l'ensemble de leurs aires
337 de répartition en Ontario.

338 **Mesures**

339 La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité
340 partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité,
341 ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de
342 l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération
343 intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et
344 collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des
345 démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à
346 ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

347 **Mesures menées par le gouvernement**

348 Afin de protéger et de rétablir la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et
349 la pipistrelle de l'Est, le gouvernement entreprendra directement les mesures
350 suivantes :

- 351
- 352 • Continuer de protéger la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la
353 pipistrelle de l'Est, et son habitat par l'application de la LEVD.
 - 354 • Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la
355 sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario (p. ex. par
356 le truchement du programme Découverte de Parcs Ontario, le cas échéant).
 - 357 • Continuer à atténuer les menaces anthropiques qui pèsent sur l'habitat,
358 lorsqu'approprié et réalisable, dans les zones protégées par la province.
 - 359 • Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus
360 de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de
361 protection prévues à la LEVD.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

- 362 • Encourager la soumission de données sur la petite chauve-souris brune, le
363 vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est au dépôt central de l'Ontario (Centre
364 d'information sur le patrimoine naturel, CIPN) par le biais du [CIPN \(projet sur les](#)
365 [espèces rares en Ontario\) dans iNaturalist](#) or directement par le biais du [CIPN](#).

- 366 • Continuer à appuyer les partenaires en conservation, et les organismes,
367 municipalités et industries partenaires, et les collectivités autochtones, pour qu'ils
368 entreprennent des activités visant à protéger et rétablir la petite chauve-souris
369 brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est. Ce soutien prendra la
370 forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et
371 de services.

- 372 • Continuer d'appliquer les directives du gouvernement provincial aux pratiques
373 forestières sur les terres forestières de la Couronne dans les zones où l'on trouve
374 la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

- 375 • Poursuivre la mise en œuvre du *Plan de lutte contre le syndrome du museau*
376 *blanc de l'Ontario* pour contrer la menace que fait peser *Pseudogymnoascus*
377 *destructans* sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la
378 pipistrelle de l'Est, et coordonner les efforts de prévention, de surveillance et de
379 suivi du SMB avec ceux d'autres plans nationaux et internationaux, y compris la
380 Base de données nationale sur les maladies de la faune du Réseau canadien
381 pour la santé de la faune (RCSF), le North American Bat Monitoring Program
382 (programme nord-américain de surveillance des chauves-souris) et les groupes
383 de travail sur le SMB à l'échelle nationale.

- 384 • Coordonner les travaux de recherche et de surveillance de la petite chauve-
385 souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est menés par
386 l'Ontario, y compris les activités des partenaires en conservation soutenus par le
387 gouvernement, et les intégrer aux efforts nationaux et internationaux (p. ex. le
388 programme nord-américain de surveillance des chauves-souris).

- 389 • Comme il est indiqué dans le [plan environnemental conçu en Ontario](#), prendre
390 l'engagement d'abaisser, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre à des
391 niveaux 30 % plus bas que ceux de 2005, et de faire régulièrement état des
392 progrès.

- 393 • Travailler en collaboration avec des partenaires et des intervenants en vue de
394 soutenir ces insectes bénéfiques en Ontario grâce à des mesures comme

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

395 l'éducation et la promotion de pratiques intégrées de gestion exemplaires et de
396 lutte contre les parasites.

- 397 • Procéder à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de
398 rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la
399 pipistrelle de l'Est dans les cinq ans suivant la publication du présent document.

400 **Mesures appuyées par le gouvernement**

401 Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à
402 la protection et au rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion
403 nordique et de la pipistrelle de l'Est. Le programme d'intendance des espèces en péril
404 pourrait accorder la priorité aux mesures étant identifiées comme étant « hautement
405 prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement
406 tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de
407 la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de*
408 *disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités
409 lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en
410 péril.

411 **Secteur d'intervention : Recherche**

412 Objectif : Accroître les connaissances sur la biologie, les besoins en
413 matière d'habitat et la présence et l'ampleur des menaces
414 qui pèsent sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion
415 nordique et la pipistrelle de l'Est.

416
417 Le syndrome du museau blanc a causé un déclin important des populations de la petite
418 chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est en Ontario.
419 Bien qu'aucun traitement largement éprouvé n'existe pour contrer le SMB, des
420 recherches intensives en matière de traitement et d'atténuation sont présentement en
421 cours. L'obtention de renseignements supplémentaires quant à l'ampleur des
422 répercussions de cette menace sera nécessaire en vue d'orienter les efforts de
423 rétablissement à venir. Le comblement des lacunes en matière de connaissances sur la
424 biologie, l'écologie et l'habitat des espèces, y compris leur viabilité, leurs besoins en
425 matière d'habitat et leur tolérance aux différents facteurs de stress permettra de
426 déterminer où concentrer les efforts de rétablissement. L'évaluation de l'importance
427 d'habitats anthropiques (d'origine ou d'influence humaine) et de l'efficacité de dortoirs à
428 chauves-souris aidera à déterminer où concentrer les efforts de rétablissement.

429

430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465

Mesures :

1. **(Hautement prioritaire)** Étudier les effets du SMB sur la survie et le succès de reproduction de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est, et les répercussions de la maladie à l'échelle des populations.
2. **(Hautement prioritaire)** Appuyer la recherche sur le SMB et y collaborer, le cas échéant, et intégrer les résultats à l'élaboration de nouveaux outils et mécanismes visant à prévenir ou à réduire la propagation, à atténuer les effets de SMB ou à traiter la maladie, selon ce qui est approprié et faisable. Les mesures peuvent comprendre :
 - réaliser des enquêtes sur la santé et les caractéristiques des populations ou d'individus demeurant dans les secteurs touchés par le SMB, et déterminer si la résistance naturelle et génétique à la maladie survient au sein de ces populations restantes;
 - réaliser des enquêtes sur la structure des populations de chauves-souris en Ontario pour mieux comprendre la propagation du SMB entre ces populations et à l'échelle du paysage.
3. Mener des recherches en vue d'accroître les connaissances sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, y compris l'étude de :
 - l'habitat des espèces (p. ex. caractéristiques de l'habitat d'hivernage, caractéristiques de l'habitat de repos et d'alimentation en été, voies migratoires et emplacement et étendue des lieux de halte importants, répartition spatiale des types d'habitat); **(Hautement prioritaire)**,
 - la biologie et l'écologie des espèces (p. ex. structure des populations, efficacité de la reproduction, survie, fidélité au site, utilisation de l'habitat à différents stades biologiques, tendances en matière de proie et composition alimentaire).
4. Déterminer l'importance des habitats anthropiques pour la survie et le rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est. Cela peut comprendre la surveillance de mines abandonnées dans la province afin de déterminer lesquelles sont utilisées en tant qu'hibernacles par les espèces.
5. Déterminer l'efficacité de la conception des dortoirs à chauves-souris et leur importance relativement à la conservation et au rétablissement des chauves-souris.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

466
467
468
469
470
471

Secteur d'intervention : Atténuation des menaces et gestion de l'habitat

Objectif : Réduire les menaces et maintenir ou améliorer l'habitat de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est.

472 Compte tenu des déclin soudains et dramatiques de la petite chauve-souris brune, du
473 vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est en Ontario en raison du SMB et des
474 taux de reproduction naturellement bas, l'importance des autres menaces possibles
475 sera accrue. Le travail concerté en vue de réduire la propagation du SMB, d'atténuer
476 les menaces connues et de protéger l'habitat par le truchement de programmes de
477 conservation favorisera l'adoption d'une approche proactive et collaborative aux fins de
478 rétablissement des espèces. Les techniques relatives à l'atténuation des menaces et à
479 la gestion de l'habitat devraient être appliquées d'une façon qui n'augmente pas le
480 risque pour les espèces. L'atténuation et la réponse à la menace du SMB nécessiteront
481 le déploiement d'efforts collectifs à l'échelle des provinces et territoires.

482 **Mesures :**

- 483 6. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les secteurs industriels
484 (p. ex. mines, agrégats, exploitation forestière, enlèvement des animaux
485 nuisibles ou suppression des problèmes qu'ils causent, énergie éolienne)
486 en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer et de promouvoir les
487 pratiques de gestion exemplaires dans le but de minimiser les
488 répercussions des activités et des opérations industrielles sur la petite
489 chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est et sur
490 leur habitat.
- 491 7. Entreprendre des activités collaboratives de sensibilisation auprès des
492 intervenants de l'industrie minière et des groupes qui utilisent les cavernes
493 en vue d'accroître la sensibilisation et de réduire les répercussions des
494 activités sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la
495 pipistrelle de l'Est, et d'empêcher la propagation du SMB
- 496 8. Collaborer avec les propriétaires et les gestionnaires fonciers, et les
497 collectivités et les organismes autochtones à l'élaboration et à la mise en
498 œuvre de plans coordonnés de gestion de l'habitat en vue d'accroître les
499 conditions propices à l'habitat et à la connectivité de l'habitat, et en vue de
500 créer, d'améliorer et de rétablir l'habitat dans des emplacements
501 prioritaires.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

502 9. Lorsque les occasions se présentent, travailler avec les propriétaires
503 fonciers locaux et les partenaires de la collectivité pour favoriser la
504 protection de l'habitat de la petite chauve-souris brune, du vespertilion
505 nordique et de la pipistrelle de l'Est par le truchement de programmes
506 existants de protection des terres et d'intendance.

507 10. Collaborer avec le Réseau pour la santé de la faune en maintenant et en
508 tenant à jour les protocoles de décontamination du SMB, la coordination
509 de la surveillance du SMB à l'échelle nationale et l'identification des
510 lacunes en matière de données et des besoins de gestion connexes.

511

512 **Secteur d'intervention : Recensement et surveillance**

513 Objectif : Accroître les connaissances sur la démographie, la
514 répartition et les effets du syndrome du museau blanc et des
515 autres menaces qui pèsent sur la petite chauve-souris
516 brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

517

518 Le fait de confirmer la répartition actuelle de la petite chauve-souris brune, du
519 vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est permettra de mieux comprendre l'aire
520 de répartition, la taille des populations et le statut des espèces en Ontario. La mise en
521 œuvre d'un programme normalisé de surveillance permettra d'acquérir une meilleure
522 compréhension des tendances démographiques et de l'abondance des populations,
523 ainsi que des conditions de l'habitat et des menaces propres aux emplacements où les
524 espèces sont présentes. Ces renseignements seront essentiels afin d'évaluer l'efficacité
525 des mesures de rétablissement et de déterminer les prochaines mesures de gestion.
526 De plus, les activités de relevé et de surveillance peuvent causer des perturbations
527 anthropiques ou une altération involontaire de l'habitat à moins que des méthodes
528 normalisées ne soient élaborées et utilisées. On encourage, dans la mesure du
529 possible, le déploiement d'efforts concertés qui tiennent compte des priorités en matière
530 de recherche et de surveillance. La collaboration avec divers organismes de
531 conservation, des chercheurs et d'autres groupes d'intervenants appuiera la mise en
532 œuvre concertée de mesures de recensement et de surveillance, améliorera l'efficacité
533 et empêchera le double emploi.

534 **Mesures :**

535 11. **(Hautement prioritaire)** Coordonner et effectuer le recensement et la
536 surveillance normalisés de la petite chauve-souris brune, du vespertilion
537 nordique et de la pipistrelle de l'Est et de leur habitat dans les
538 emplacements historiques, actuels et possiblement habités, dans la

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

- 539 mesure du possible en collaboration avec les organismes qui participent
540 actuellement à la surveillance et au suivi des chauves-souris, y compris :
- 541 ○ la mise en œuvre de protocoles et d'outils normalisés de relevé et de
542 surveillance (comme le North American Bat Monitoring Protocol) qui
543 ciblent tout particulièrement la petite chauve-souris brune, le
544 vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est;
 - 545 ○ le recensement d'habitats d'été et d'hiver possibles;
 - 546 ○ le recensement d'hibernacles et d'aires de repos possibles pour la
547 petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de
548 l'Est, y compris ceux qui se trouvent dans des sites anthropiques
549 (p. ex. mines abandonnées);
 - 550 ○ le suivi des effets de la mortalité attribuable aux éoliennes à l'échelle
551 de la population;
 - 552 ○ l'élaboration et la coordination d'une base de données centralisée pour
553 les données fournies grâce au baguage de chauves-souris;
 - 554 ○ la surveillance des tendances démographiques et de la répartition de
555 l'espèce, des menaces, des préférences en matière d'habitat et de la
556 prévalence de leur utilisation.
- 557 12. Collaborer avec d'autres organismes au maintien et à la mise en œuvre
558 d'un programme efficace et coordonné de surveillance du SMB.

559

560 **Secteur d'intervention : Sensibilisation et protection de l'habitat**

561 Objectif : Accroître la sensibilisation du public à l'égard des espèces,
562 de leur habitat et des menaces qui pèsent sur elles afin de
563 promouvoir l'intendance à l'échelle locale et de favoriser la
564 réduction des menaces qui pèsent sur la petite chauve-
565 souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

566

567 Les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans la santé des écosystèmes, et leur
568 présence continue en Ontario est un avantage pour tous les Ontariens. Le renforcement
569 de la sensibilisation auprès du public, des propriétaires fonciers et des organismes à
570 l'égard de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de
571 l'Est, ainsi que des façons de réduire les menaces qui pèsent sur les espèces,
572 contribuera à promouvoir et à favoriser leur protection et celle de leur habitat en
573 Ontario.

574

575

Mesures :

576

13. Renforcer la sensibilisation des gestionnaires et des propriétaires des terres, des communautés et des organismes autochtones, de la communauté de spéléologie récréative, des entreprises d'enlèvement d'animaux nuisibles ou de problèmes qu'ils causent, des gardiens d'animaux sauvages et du public en général au sujet de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est, leur biologie, leur habitat et les menaces qui pèsent sur ces espèces, y compris :

577

578

579

580

581

582

583

584

- l'importance des colonies de maternité et les méthodes d'atténuation des menaces durant cette étape du cycle biologique;

585

586

- les méthodes visant à réduire la propagation du SMB (p. ex. promotion des protocoles de décontamination des cavernes, élaboration et installation d'une signalisation, et, le cas échéant, gestion de l'accès);

587

588

589

- les méthodes visant à réduire les perturbations (p. ex. conception de barrières) et les préjudices involontaires envers les chauves-souris, tout en atténuant les inquiétudes en matière de sécurité des propriétaires fonciers;

590

591

592

593

- l'importance des chauves-souris pour les citoyens, les écosystèmes, la biodiversité et les économies;

594

595

- la protection accordée à l'espèce et à son habitat aux termes de la LEVD, y compris la gestion adéquate des rencontres entre humains et chauves-souris;

596

597

598

- la marche à suivre pour participer à des initiatives de science citoyenne qui portent sur les chauves-souris et pour signaler des renseignements lors de l'observation de ces espèces, et l'importance de la participation du public à ces programmes pour le rétablissement de ces espèces.

599

600

601

602

603 Mise en œuvre des mesures

604 Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise
605 en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter des
606 propositions de projets en lien aux mesures énoncées dans la présente déclaration du
607 gouvernement en réponse au programme avec le personnel du ministère de
608 l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Le gouvernement de

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est en Ontario

609 l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux
610 termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

611 La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble
612 des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des
613 partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des
614 mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du
615 gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

616

617 **Évaluation des progrès**

618 La Loi sur les espèces en voie de disparition exige que le gouvernement de l'Ontario
619 procède à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de
620 rétablissement d'une espèce dans le délai précisé dans l'énoncé de réaction du
621 gouvernement, ou si aucun délai n'est précisé, au plus tard cinq ans après la
622 publication de l'énoncé. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications
623 sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir la petite chauve-souris brune, le
624 vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

625 **Remerciements**

626 Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du
627 Programme de rétablissement de l'Ontario et de la déclaration du gouvernement en
628 réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune (*Myotis*
629 *lucifugus*), le vespertilion nordique (*Myotis septentrionalis*) et la pipistrelle de l'Est
630 (*Perimyotis subflavus*) pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au
631 rétablissement des espèces en péril.

632 **Renseignements supplémentaires**

633 Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil
634 Communiquez avec le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et
635 des Parcs
636 1 800 565-4923
637 ATS 1 855 515-2759
638 www.ontario.ca/environnement
639